

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 15 mars 2024

N° CP-2024-2-7-1

N° applicatif 8818

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Direction

Direction tourisme et attractivité

Service consulté

AVENANTS N 1 À LA CONVENTION ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE 2023 ET À LA CONVENTION D'INVESTISSEMENTS 2023 DU SYNDICAT MIXTE DU MARKSTEIN GRAND-BALLON

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver :

- au profit de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), l'avenant n° 1 à la convention financière 2023 en vue de l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;
- au profit du syndicat mixte d'aménagement du Markstein Grand-Ballon (SMMGB), l'avenant n°1 à la convention d'aménagement du Markstein 2023, et d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer.

I. Avenant n° 1 à la convention de partenariat ANEM du 8 novembre 2023

Depuis 35 ans, l'Association Nationale des Elus de la Montagne représente l'ensemble des collectivités de montagne face aux pouvoirs publics français et européens, afin de présenter un ensemble uni, de peser davantage et d'obtenir des décisions favorables et adaptées aux territoires montagnards, par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent.

L'Association Nationale des Elus de la Montagne invite chaque année l'ensemble de ses forces vives à se réunir au cours du congrès des élus de la Montagne. Elle convie ministres, élus, responsables de l'administration, experts et partenaires pour évoquer les problématiques de la montagne et les défis auxquels elle est confrontée.

A l'occasion de l'organisation de son congrès annuel qui s'est déroulé à Munster les 18 et 19 octobre 2023, l'Association Nationale des Elus de la Montagne a sollicité de la Collectivité européenne d'Alsace une subvention de 30 000 €.

Ce congrès a rassemblé plus de 500 participants, avec la présence de 3 ministres et de nombreux parlementaires et élus de la montagne. Les invités ont pu débattre autour de 3 tables rondes sur les thèmes d'actualité de l'éducation en montagne, des énergies renouvelables et les stratégies d'adaptation face au changement climatique.

Les stands de la Collectivité européenne d'Alsace, et par ailleurs du Massif des Vosges, présents sur le site, ont apporté aux congressistes un éclairage précieux sur la politique en faveur de la montagne, ses spécificités et son ancrage territorial.

Par délibération n° CP-2023-7-12-16 du 21 septembre 2023, la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace a accordé à l'Association Nationale des Elus de la Montagne une subvention de fonctionnement de 30 000 € (25 000 € pour le congrès et 5 000 € pour le dîner du comité directeur) et approuvé la convention y afférente ; elle a été signée le 8 novembre 2023.

➤ **Objet de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat ANEM 2023**

Il s'agit de rectifier une erreur matérielle au contenu de la convention initiale de partenariat du 8 novembre 2023, faisant apparaître une incompatibilité entre la durée de validité de la subvention et ses modalités de versement. Ainsi :

- **A l'article 3.2 intitulé « Durée de validité de la subvention »**, la date de caducité de la subvention est fixée dans la convention initiale au 31 décembre de l'année 2023.
Il conviendra de rectifier cette mention par la phrase « Le solde de la subvention ne pourra être versé que jusqu'au 31 décembre 2024. » ;
- **A l'article 4 intitulé « Modalités de versement de la subvention »**, la date de transmission des justificatifs par le bénéficiaire est fixée dans la convention initiale au 30 juin 2024.
Il conviendra de rectifier cette mention par la phrase « le délai de transmission par le bénéficiaire du bilan financier et des justificatifs devra intervenir avant le 30/11/2024 ».

II. Avenant n° 1 à la convention d'investissements 2023 du SMMGB

La politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace prévoit un soutien aux quatre Syndicats Mixtes (SM du Lac Blanc, SM des stations de la Vallée de Munster, SM du Ballon d'Alsace et SM du Markstein Grand-Ballon) dont elle est membre afin de leur permettre de réaliser leurs programmes d'investissements, nécessaires pour conforter et développer l'attractivité des stations.

Par délibération n° CP-2023-7-12-16 du 21 septembre 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a accordé au syndicat mixte d'aménagement du Markstein Grand-Ballon une subvention globale de 250 000 € en faveur du financement du programme d'investissement 2023 et adopté la convention y afférente, signée le 7 décembre 2023.

➤ **Objet de l'avenant n°1 à la convention financière portant sur les investissements 2023 du SMMGB**

Le programme d'investissement inclus dans la convention initiale du 7 décembre 2023 portant sur les investissements non courants du SMMGB a été défini selon la demande de subvention du SMMGB datée du 15 mai 2023.

Par délibération prise par le comité syndical le 7 juin 2023, le syndicat mixte d'aménagement du Markstein Grand-Ballon a décidé de l'adoption du programme d'aménagement 2023 modifiant la demande initiale, sans que cela ne change le montant de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ainsi, il vous est proposé d'adopter l'avenant n°1 avec les modifications suivantes, notamment à l'article 2 intitulé « détermination du montant des subventions » :

- **Opérations dont le financement a été modifié :**
 - Aménagement paysager d'un point de collecte de déchets
 - Signalétique circuit raquette Grand-Ballon
 - Véhicule de service (occasion)

- **Opérations supprimées :**
 - o Volet point de vente Maison accueil
 - o Mise en conformité accessibilité réservoir eau potable

Le détail figure dans l'avenant n°1 et dans l'annexe n° 1 joints au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les rectifications de l'erreur matérielle des articles 3.2 et 4 de la convention du 8 novembre 2023, portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, au titre de l'organisation de son congrès annuel dans la Vallée de Munster et du dîner du comité directeur,
- D'approuver les modifications du programme 2023 des investissements non courants du Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein Grand-Ballon (SMMGB), telles que figurant dans l'avenant n°1 précité et l'annexe n°1 joints au présent rapport.
- D'approuver en conséquence :
 - l'avenant n°1 à la convention de partenariat du 8 novembre 2023, portant sur le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, avenant à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Nationale des Elus de la Montagne,
 - l'avenant n° 1 à la convention de financement du 7 décembre 2023 relative au versement de subventions d'investissements pour les aménagements 2023 du Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon, avenant à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein Grand-Ballon et la Communauté de Communes de Saint-Amarin d'une part et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller d'autre part ;
- De m'autoriser à signer les avenants précités, joints en annexe au présent rapport ;

Il est rappelé que les subventions correspondantes, détaillées dans les avenants précités, seront versées au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par les conventions signées respectivement, d'une part le 8 novembre 2023, et le 7 décembre 2023 d'autre part.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.